

FLASH@info n°3

SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST

Bordeaux, Mars 2016

INFO CVO

1. RAPPEL

La bataille est rude avec l'Interprofession nationale France Bois Forêt.

Alors que nous étions en négociation à Paris sur la mise en œuvre de la Section Spécialisée Pin Maritime conformément à la loi, une pluie de lettres recommandées s'est abattue sur les sylviculteurs pour le paiement de la C.V.O. nationale. Initiative qui ne va pas renforcer sa bonne image auprès des sylviculteurs... !

Mais il faut tenir bon, rester constants sur nos positions.

Soutenez la position de votre Syndicat, restez fermes et solidaires, nous ne sommes pas loin d'une solution sur une C.V.O. Pin Maritime.

Sur la Relance de France Bois Forêt concernant la CVO, veuillez trouver ci-après les consignes syndicales :

2. CONSIGNES DU SYNDICAT A SES ADHERENTS

Vous avez reçu récemment un courrier de relance de la part de France Bois Forêt concernant la CVO.

S'agissant de pin maritime, vous connaissez la position de votre Syndicat en la matière qui est de ne pas payer tant que nous n'avons pas terminé les négociations entre France Bois Forêt et le Comité Interprofessionnel Pin Maritime.

Si le courrier que vous avez reçu est une lettre simple (non recommandée), ne répondez pas.

Si le courrier est une lettre recommandée, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous n'avez pas vendu de bois au cours de l'année concernée, auquel cas vous répondez en inscrivant « 0 » ou « néant » sur le formulaire de réponse ;
- soit vous avez vendu du bois, et vous répondez alors à France Bois Forêt que vous transmettez le dossier à votre Syndicat pour qu'il gère cette question à votre place. Vous nous laissez ainsi le soin de défendre vos intérêts auprès de France Bois Forêt (merci de nous adresser copie du courrier que vous avez reçu).

3. DERNIERE MINUTE

Les Établissements Naudet et France Bois Forêt ont déféré votre Syndicat devant les tribunaux, les adhérents du Syndicat apprécieront sûrement cette démarche à l'égard des sylviculteurs du Sud-Ouest, ils sauront, vous saurez vous en souvenir...

Pour sa part, le Syndicat a d'ores et déjà saisi son avocat au nom de tous ceux qui ont reçu une lettre recommandée.

Et si vous replantez, choisissez-bien vos plants.

MAISON DE LA FORÊT

Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest

6, Parvis des Chartrons 33075 Bordeaux Cedex

Tel +33 (0)5 57 85 40 13 – Fax +33 (0)5 56 81 65 95

maisondelaforet-sudouest.com

contact@maisondelaforet.fr